

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Date de convocation et de publication de l'ordre du jour : 17 novembre 2025

Date de mise en ligne sur www.simacur.com : 26 novembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le président du SIMACUR dans un délai de deux mois suivant sa date de publication et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois suivant sa date de publication ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Nombre de membres en exercice : 23
Présents : 12
Absents : 11
dont donnant pouvoir : 0
Votants : 12

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 novembre à 19h30, le Comité Syndical, sous la Présidence de Monsieur Pierre OLLIER, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Massy (91), en séance publique.

Étaient présents : Monsieur Benoît BLOT ; Monsieur Emmanuel DECROP ; Monsieur Bernard FOISY ; Monsieur Florian GALLANT ; Madame Karine GREMION ; Monsieur Jacques LEGRAND ; Monsieur Jean-Paul MORDEFROID ; Monsieur Pierre OLLIER ; Madame Perrine PRECETTI ; Monsieur Nicolas SAMSOEN ; Monsieur Carl SEGAUD ; Monsieur Jean-Yves SENANT ;

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Étaient absent(s) en donnant pouvoir :

Étaient absents sans donner pouvoir : Monsieur Rodéric AARSSE ; Monsieur Eric ARJONA ; Monsieur Jean-Marc BENARD ; Madame Caroline CAILLEAU ; Madame Isabelle DRANCY ; Madame Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE ; Monsieur Fabien HUBERT ; Madame Maryse LEMMET ; Monsieur Jacques PERRIN ; Monsieur Daniel RUPP ; Madame Anne SAUVEY ; Madame Mariam SHARSHAR ; Monsieur François Guy TREBULLE ;

Délibération n°D2025-11-02

Budget supplémentaire 2025

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025**LE PRESIDENT EXPOSE :**

Il y a lieu d'apporter un certain nombre de modifications au budget primitif et de reprendre les résultats 2024 pour le budget principal ainsi que pour les deux budgets annexes Ordures Ménagères et Chauffage Urbain.

Pour le budget principal, la reprise des résultats (28 K€) permet des ajustements de crédits pour des études (25 K€) et du matériel informatique (3K€).

Pour le budget ordures ménagères, la reprise des résultats (943 K€) permet de majorer la prévision pour le traitement des déchets (929 K€) et des intérêts moratoires (14K€).

Pour le budget chauffage urbain, la reprise des résultats en fonctionnement (321 K€) permet de prévoir des frais complémentaires : des honoraires de 20 K€ , des études de 14 K€, des frais bancaires et d'annonces de 3 K€ et le complément de 284 K€ en subvention d'équipement.

En investissement, le budget supplémentaire présente uniquement les reports, la reprise et l'affectation du résultat 2024.

Je vous demande de bien vouloir approuver le budget supplémentaire 2025.

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 et M4 s'appliquant aux communes et établissements publics communaux et intercommunaux,

VU le budget primitif 2025,

APPROUVE le budget supplémentaire 2025 pour le budget principal et les deux budgets annexes, dont les balances se présentent ainsi :

BUDGET PRINCIPAL M 14Dépenses

- Dépenses totales de fonctionnement	27 616.61 €
- Dépenses totales d'investissement	3 034.51 €

Dépenses totales **30 651.12 €**

Recettes

- Recettes totales de fonctionnement	27 616.61 €
Dont excédent reporté 27 616.61 €	
- Recettes totales d'investissement	3 034.51 €
Dont excédent reporté 417.90 €	
Recettes totales	30 651.12 €

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID : 091-259100741-20251125-D20251102-DE

S²LO

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN M 4

Dépenses

- Dépenses totales de fonctionnement	321 382.55 €
- Dépenses totales d'investissement	3 445 791.88 €
Dont restes à réaliser 3 445 791.88 €	
Dépenses totales	3 767 174.43 €

Recettes

- Recettes totales de fonctionnement	321 382.55 €
Dont excédent reporté 321 382.55 €	
- Recettes totales d'investissement	3 445 791.88 €
Dont excédent reporté 1 072 499.48 €	
Dont restes à réaliser 1 899 869.34 €	
Recettes totales	3 767 174.43 €

BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES M 4

Dépenses

- Dépenses totales de fonctionnement	942 653.96 €
- Dépenses totales d'investissement	0.00 €
Dépenses totales	942 653.96 €

Recettes

- Recettes totales de fonctionnement	942 653.96 €
Dont excédent 942 653.96 €	
- Recettes totales d'investissement	0.00 €
Recettes totales	942 653.96 €

ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME

